

Séance du 28 mars 2014

18 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocations qui leur a été adressée le vingt-quatre mars deux mil quatorze par le Maire conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

~~~~~

La séance a été publique

~~~~~

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- Election du Maire**
- 2- Fixation du nombre d'adjoint**
- 3- Election des adjoints**
- 4- Délégations au maire**
- 5- Indemnités de fonction du Maire et des adjoints**
- 6- Mise en place des commissions**
- 7- Désignation et élection des délégués aux différents organismes**
- 8- Questions diverses**

=====

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions.

| Noms               | Prénoms    | Date naissance | Domicile                          | Nombres de suffrages obtenus |
|--------------------|------------|----------------|-----------------------------------|------------------------------|
| ANDRE              | Laurent    | 23/06/1963     | 5 rue des Platanes – Chautabry    | 147                          |
| BARUSSEAU          | Fabrice    | 01/06/1970     | 22 rue du Lavoir – Montbergère    | 144                          |
| BEGEY              | Jean-Marie | 04/11/1955     | 37 rue de la Mairie               | 141                          |
| BONNEAU            | Bruno      | 21/08/1963     | 14 rue de Chez Bruneaud           | 146                          |
| COMBEAU            | Karine     | 30/03/1973     | 10 impasse des Joncs - Le Pouzac  | 157                          |
| COUILLEAUD-TROCHUT | Emilie     | 29/02/1980     | 3 rue du Frêne – Chautabry        | 152                          |
| GAUCHER            | Liane      | 01/04/1961     | 6 rue de la Verrerie – Les Belots | 154                          |
| GROMADA            | Jeannine   | 25/12/1934     | 7 rue de l'Eglise                 | 147                          |
| KERMARREC          | Nathalie   | 22/06/1969     | 12 rue du Pouzac                  | 150                          |
| TAUNAY             | Miguel     | 04/09/1974     | 7 rue des Portiers                | 156                          |
| VION               | Francis    | 13/01/1965     | 3 impasse de Font-Robert          | 151                          |

Conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame Jeannine GROMADA, la plus âgée des membres du Conseil a pris ensuite la présidence

de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil a désigné, Monsieur Bruno BONNEAU en qualité de secrétaire.

Il a ensuite été procédé à l'élection du maire à bulletin secret selon les dispositions prévues aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Jean-Marie BEGEY et Emilie COUILLEAUD-TROCHUT.

## **1) Election du Maire**

### **Premier tour de scrutin :**

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis, fermé, à la Présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| - Nombre de votant : .....                                               | 11 |
| - Nombre de suffrage déclarés nuls (art. L.66 du Code électoral) : ..... | 0  |
| - Nombre de suffrages exprimés : .....                                   | 11 |
| - Majorité absolue : .....                                               | 6  |

*A obtenu, Monsieur Fabrice BARUSSEAU, onze voix (11)*

**Monsieur Fabrice BARUSSEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire** et a été immédiatement installé.

## **2) Fixation du nombre d'adjoint**

Monsieur le Maire rappelle que le corps municipal comporte le Maire et un nombre d'adjoint établi par le Conseil Municipal sans excéder la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal fixée par les articles L.2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il propose, en conséquence, de porter le nombre de poste d'adjoint à trois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de créer, pour la durée du mandat du conseil, trois postes d'adjoint.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, élu maire, l'élection des trois adjoints.

## **3- Election des adjoints**

### **3-1 Election du Premier adjoint :**

#### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| - Nombre de votant : .....                                               | 11 |
| - Nombre de suffrage déclarés nuls (art. L.66 du Code électoral) : ..... | 1  |
| - Nombre de suffrages exprimés : .....                                   | 10 |
| - Majorité absolue : .....                                               | 6  |

*Ont obtenu :*

*Monsieur Jean-Marie BEGEY, neuf voix (9)*

*Monsieur Bruno BONNEAU, une voix (1)*

Monsieur **Jean-Marie BEGEY** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

### **3-2 Election du deuxième adjoint :**

#### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| - Nombre de votant : .....                                               | 11 |
| - Nombre de suffrage déclarés nuls (art. L.66 du Code électoral) : ..... | 1  |
| - Nombre de suffrages exprimés : .....                                   | 10 |
| - Majorité absolue : .....                                               | 6  |

*A obtenu, Monsieur Laurent ANDRE, dix voix (10)*

Monsieur **Laurent ANDRE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé second adjoint et a été immédiatement installé.

### **3-3 Election du troisième adjoint :**

#### **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| - Nombre de votant : .....                                               | 11 |
| - Nombre de suffrage déclarés nuls (art. L.66 du Code électoral) : ..... | 0  |
| - Nombre de suffrages exprimés : .....                                   | 11 |
| - Majorité absolue : .....                                               | 6  |

*A obtenu, Monsieur Francis VION, onze voix (11)*

Monsieur **Francis VION** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

## **4- Délégations au maire**

Monsieur le maire expose que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire ;

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations d'attributions prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décide à l'unanimité que :

- Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Monsieur le Maire pourra charger les adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

## **5- Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints**

Le président donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires et adjoints, et l'invite à délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R. 2123-23.

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints.

Considérant que la commune compte 264 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; décide à l'unanimité :

- À compter du 28 mars 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :
  - 13,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit 1015) pour le Maire ;
  - 5,28 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit 1015) pour chacun des trois adjoints.
- Les indemnités de fonction sont payées trimestriellement.

## **6- Mise en place des commissions**

Il est rappelé que le maire est membre de droit des commissions. Cependant, les responsables de ces commissions (dont les noms sont soulignés dans la liste ci-dessous) prennent l'initiative des réunions et en fixent l'ordre du jour. Une copie de la convocation sera systématiquement adressée à Monsieur le Maire et au secrétariat de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer les membres des commissions ci-après.

- **Action Sociale et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**  
Comme dans toutes les petites communes rurales, le CCAS n'est plus actif sur la commune. Il y a un projet de constituer un CCAS intercommunal au niveau de la communauté d'Agglomération de Saintes. Toutefois, le conseil municipal doit se préoccuper des administrés qui sont dans le besoin (accompagnement, veille).  
  
Dans un premier temps, Jeannine GROMADA et Miguel TAUNAY sont nommés dans cette commission en attendant de nouvelles instructions.
- **Finances**  
Jean-Marie BEGEY, Miguel TAUNAY, Emilie COUILLEAUD-TROCHUT.
- **Chemins et fossés courants**  
Miguel TAUNAY, Laurent ANDRE, Nathalie KERMARREC, Jean-Marie BEGEY, Karine COMBEAU et Bruno BONNEAU.
- **Bâtiments**  
Laurent ANDRE, Jean-Marie BEGEY et Liane GAUCHER.

- **Vie associative/culture**  
*Chargée de faire le lien entre les associations et les accompagner*  
Francis VION, Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Nathalie KERMARREC, Karine COMBEAU.
- **Environnement/signalisation/urbanisme**  
Francis VION, Bruno BONNEAU, Liane GAUCHER et Jeannine GROMADA.
- **Information communale (Bulletin Municipal)**  
*Chargée de la rédaction du bulletin municipal, du site internet et de l’affichage*  
Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Karine COMBEAU, Gaëlle BERNARD et Jean-Michel MARTIN.

## **7- Election des délégués aux différents organismes**

- **SIVOM de Migron-Villars les Bois- Le Seure**  
- Titulaires : Fabrice BARUSSEAU, Jean-Marie BEGEY et Miguel TAUNAY
- **Syndicat de la Voirie**  
- Délégué au collège électoral : Miguel TAUNAY
- **Syndicat d’Electrification**  
- Délégué au collège électoral : Laurent ANDRE
- **Syndicat des Eaux**  
- Titulaire : Fabrice BARUSSEAU – Suppléant : Jean-Marie BEGEY
- **Saintonge Romane**  
- Titulaire : Fabrice BARUSSEAU – Suppléant : Miguel TAUNAY
- **SMIELFA/ADELFA**  
- Titulaire : Bruno BONNEAU – Suppléant : Fabrice BARUSSEAU
- **Syndicat Informatique**  
- Titulaire : Emilie COUILLEAUD-TROCHUT – Suppléant : Fabrice BARUSSEAU, Jeannine GROMADA)
- **Déléguée Défense**  
- Jeannine GROMADA

## **8- Questions diverses**

### *- travail des commissions*

Monsieur le Maire indique que les commissions des chemins, des bâtiments et environnements doivent se réunir dès que possible en vue de faire des propositions pour l’élaboration du prochain budget.

La commission « chemins et fossés » est fixée au lundi 07 avril à 18h30 à la mairie.

La commission « environnement » est fixée au mercredi 09 avril à 19h00 à la mairie.

### *- précisions sur le fonctionnement des assemblées communales*

Monsieur le Maire explique qu’il souhaiterait que les séances de conseil municipal soit fixée le mercredi à 20h30 pour une durée maximum de 2 heures. La périodicité mensuelle paraît nécessaire dans un premier temps. Les convocations seront envoyées par courrier postal mais

également par courrier électronique avec toutes les pièces jointes (compte-rendu, documentation...)

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il ne faut pas négliger l'outil internet qui permet de faire passer beaucoup d'informations nécessaires à l'exercice des fonctions d'élus. Il encourage chacun à consulter quotidiennement sa messagerie.

- associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie BEGEY qui informe l'assemblée que la caisse régionale du crédit agricole va organiser un concours pour la réalisation de projets innovants portés par les associations. Une réunion d'information au niveau du canton va être organisée à l'attention des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 19h45 et ont signé au registre les membres présents.